

# CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

21<sup>ème</sup> séance

<b><u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>		<b>RAPPORT</b>	
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>	<b>DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL</b>	
<b>2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS</b>	<b>2</b>		
2.1. Aménagement de la place de la gare	2		
2.2. Aménagement de la surface : chaussée et trottoir	<b>3</b>		
2.3. Modération du trafic	3		
2.4. Structure porteuse	4		
2.5. Arrêt de bus	4		
2.6. Déplacement d'une borne hydrant	5		
2.7. Évacuation des eaux	5		
2.8. Mise sous terre de la batterie électrique et éclairage public	6		
<b>3. ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>6</b>	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 860'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIGROGE ET DE LA PLACE DE LA GARE CFF.</b>	
<b>4. SUBVENTIONS</b>	<b>7</b>		
<b>5. INCIDENCES FINANCIÈRES</b>	<b>7</b>		
<b>6. CONCLUSION ET DÉLAIS</b>	<b>7</b>		
<b>7. PROJET D'ARRÊTÉ</b>	<b>9</b>		

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Introduction

La rue de la Maigroge menant à la gare CFF est en très mauvais état depuis longtemps. Les travaux de réaménagement ont sans cesse été différés en raison de la réalisation du projet immobilier des Terrasses Volantes. Ce projet étant aujourd'hui terminé, la route qui y mène peut désormais être assainie.

Les éléments principaux concernés par la réfection sont :

- Réaménagement de la place de la Gare CFF ;
- Réaménagement du trottoir ;
- Réaménagement de la chaussée avec l'incorporation de places de parc ;
- Renforcement du coffre de chaussée ;
- Mise en place d'un système d'évacuation des eaux de surface ;

- Mise sous terre du réseau électrique ;
- Amélioration de l'éclairage public ;
- Mise en conformité de l'arrêt de bus aux normes de la LHand ;
- Déplacement d'une bornehydrante.

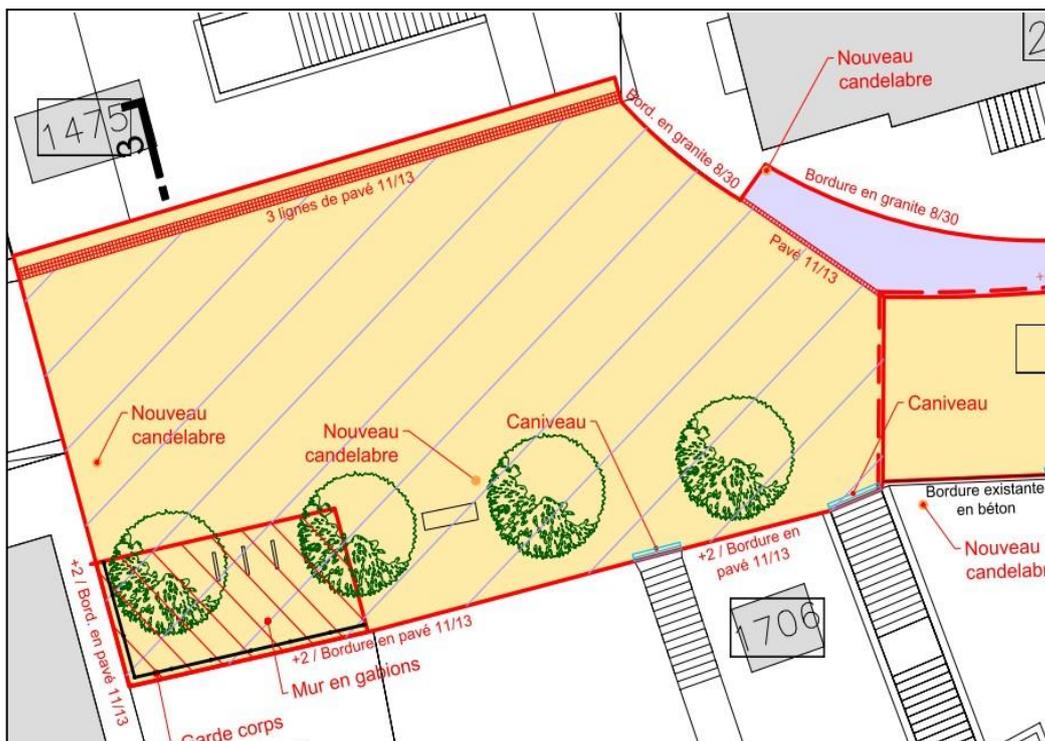
## 2. Descriptif des travaux envisagés

### 2.1. Aménagement de la place de la gare

La conception de l'aménagement de la place de la Gare est constituée de plusieurs éléments, à savoir :

- Délimitation des pourtours de la place au nord par une rangée de triple pavés 11/13, comme cela est actuellement le cas à l'ouest avec la rue d'accès aux nouveaux bâtiments ;
- Délimitation des pourtours de la place à l'ouest (contre la bande herbeuse), au sud et à l'est par une simple rangée de pavés 11/13 ;
- Transition entre la place et la rue de la Maigroge par une descente via une bordure franchissable posée de front ;
- Construction d'un mur de soutènement en gabions pour combler la dépression au sud-ouest, avec l'intégration d'un garde-corps ;
- Intégration de 4 arbres au sud de la place ;
- Pose de 4 candélabres pour l'éclairage public ;
- Ajout de mobilier urbain (un banc et un parc à vélo) au sud.

Le choix du type de revêtement est initialement prévu avec un tapis « noir » conventionnel, tel que celui qui sera appliqué pour le reste de la chaussée. Néanmoins, une réserve dans le devis estimatif a cependant été calculée pour l'incorporation éventuelle d'un granulé et/ou d'une couleur spéciale pour délimiter les zones sensibles du secteur.



Aménagement de la place de la gare

## 2.2. Aménagement de la surface : chaussée et trottoir

La réfection de la chaussée et du trottoir est constituée de plusieurs éléments, à savoir :

- Conception d'un trottoir franchissable d'une largeur de 1,60 m, d'une pente transversale de 2% dirigée vers le sud, sur une longueur de 140 m :
  - Intégrant dans son emprise les candélabres dans sa limite nord ;
  - Délimité au nord par une bordure granit 8/30 sur 70 m (partie ouest) puis par le mur de soutènement existant (dans la partie est) ;
  - Délimité au sud par une bordure franchissable de 4 cm ;
  - Intégrant un arrêt de bus conforme à la LHand (voir chapitre spécifique).
- Conception de 7 places de parc de dimension 6 m x 2,10 m :
  - En 2 secteurs de 2 et de 5 places ;
  - Sous le régime des places bleues afin de régler le stationnement sauvage actuellement en vigueur
  - Délimités aux extrémités par des îlots franchissables en pavés 11/13 ;
  - Intégrant des bornes souples ;
  - Considérant le projet de places de parc privées sur le BF 4243.
- Intégration d'un conteneur enterré et d'une borne hydrante dans la partie est.

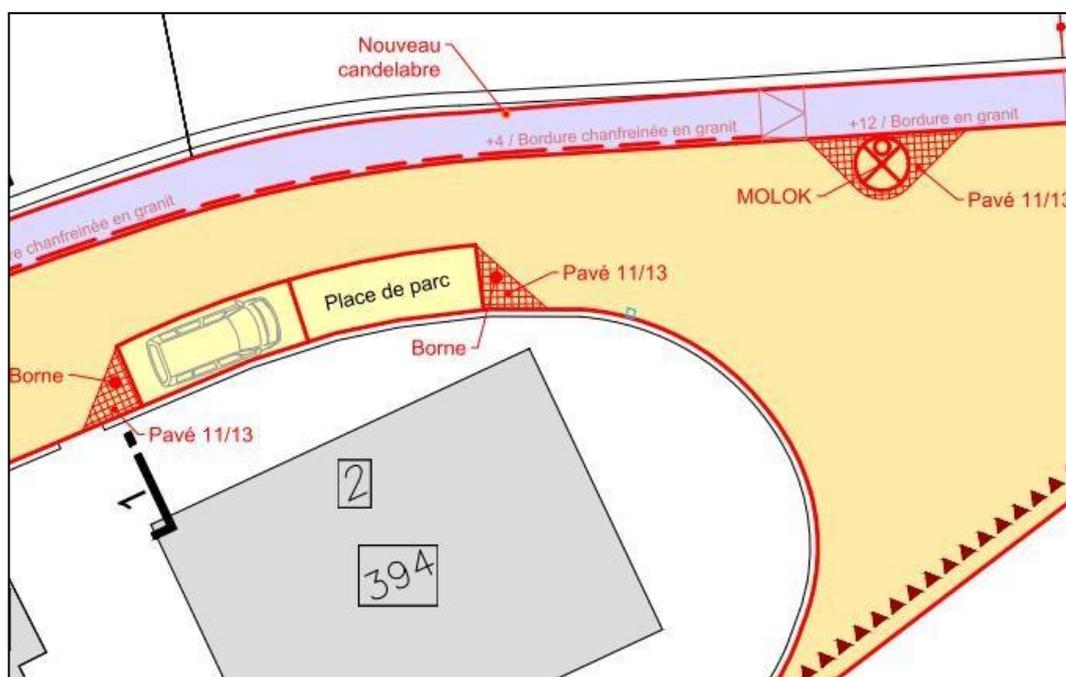


Schéma des aménagements à la rue de la Maigroge

## 2.3. Modération du trafic

La modération du trafic a été optimisée en tenant compte de la géométrie actuelle :

- La mise en place d'une bordure franchissable, posée de front à l'entrée de la place de la Gare a un effet de ralentissement et incitera à la vigilance des automobilistes à l'égard des piétons pouvant venir de l'escalier au sud ;
- Le gabarit routier, minimum à l'approche de la place de la Gare, est très étroit, ce qui favorise les ralentissements tout en permettant le croisement entre véhicules lourds par la mise en place d'un trottoir franchissable ;

- Le positionnement du conteneur enterré à l'entrée de la rue de la Maigroge incite également au ralentissement des véhicules provenant de la RC 2185 ;
- La création de chicanes ne s'est pas avérée possible étant donné le choix de la bordure nord (devant être franchissable par nécessité de croisement) et le maintien des places de parc (exigeant un écart de 20m entre les côtés) ;

## **2.4. Structure porteuse**

Les considérations suivantes sont basées sur une étude portant sur :

- La caractérisation des sous-couches porteuse ;
- Les essais de portance ;
- La teneur en HAP des enrobés bitumineux. (Hydrocarbures **A**romatiques **P**olycycliques)

### Couche de fondation

Il ressort de l'étude que :

- La fondation dans la partie est, est quasi inexistante et que la portance est insuffisante ;
- La fondation dans la partie ouest, à proximité de la place de la Gare, est hétérogène, semble bonne en apparence et que la portance est bonne. Il a cependant été observé que cette dernière reposait sur une couche argilo-sableuse, dont la portance spécifique n'a pas pu être testée.

En fonction des résultats obtenus, il faut renouveler sinon créer un coffre de chaussée uniforme d'une épaisseur de 50 cm sur l'intégralité de la route/place.

### Evacuation des enrobés bitumineux

Il ressort de l'étude que

- 3 essais sur 4 (au spray révélateur) se sont avérés positifs à la présence d'HAP dans les enrobés bitumineux existants ;
- 2 analyses en laboratoire ont indiqué des teneurs élevées nécessitant une évacuation en décharge de type E.

Des analyses en cours de réalisation devraient pouvoir déterminer avec plus d'exactitude la filière appropriée de la gestion des matériaux.

## **2.5. Arrêt de bus**

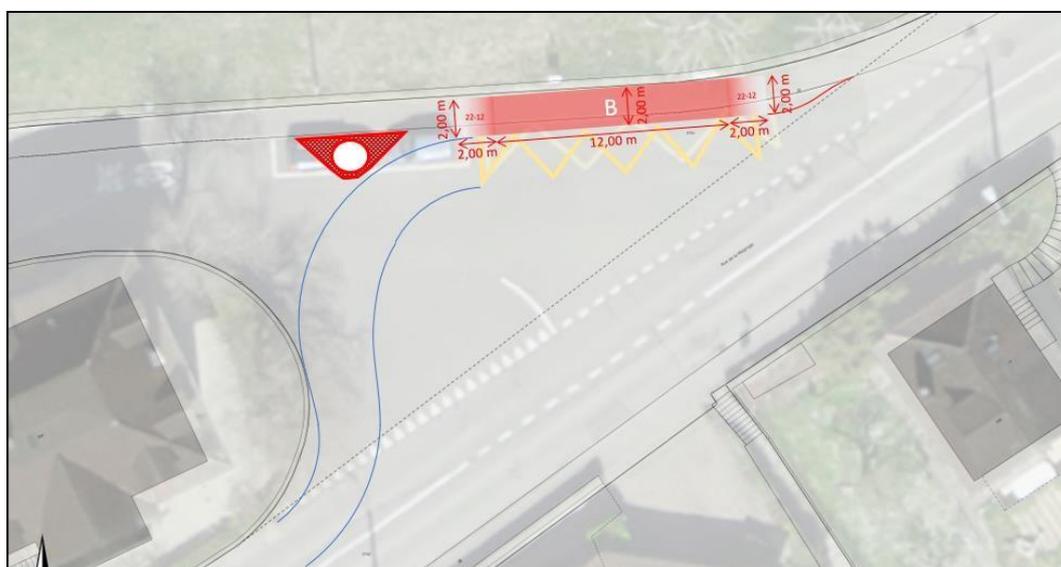
Entrée en vigueur le 1er janvier 2004, la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ainsi que les ordonnances qui s'y rapportent décrivent les prescriptions de mise en œuvre d'arrêts de transports publics accessibles à tous de manière autonome (sans aide extérieure), et indiquent la date-butoir au-delà de laquelle ils devront être mis en conformité, soit le 31 décembre 2023.

Les arrêts de bus du Canton de Neuchâtel ont été classés par degrés de priorité, selon le principe de proportionnalité. La mise en conformité ne concerne que les arrêts de priorité 1 et 2 (une fois que tous ceux en priorité 1 ont été adaptés).

L'arrêt de bus situé au bas de la Maigroge a ainsi été classé en priorité 1 et doit être adapté selon les spécificités du type B, à savoir d'une longueur de 12 m, munie d'une bordure haute de 22cm avec un élargissement de 2 m du trottoir.

DIDOK	Nom_Arret	Commune	Direction	Standard	Priorité
8571910	St-Blaise, centre	Saint-Blaise	Marin Epagnier Gare	C (22cm x 18m x 2m)	Priorité 1
8571910	St-Blaise, centre	Saint-Blaise	Cormondrèche, Place Pury, Lignièrès	C (22cm x 18m x 2m)	Priorité 1
8593617	St-Blaise, Sous-les-Vignes	Saint-Blaise	Marin Epagnier Gare	C (22cm x 18m x 2m)	Priorité 1
8593616	St-Blaise, Gare Lac	Saint-Blaise	Cormondrèche, Place Pury	C (22cm x 18m x 2m)	Priorité 1
8593617	St-Blaise, Sous-les-Vignes	Saint-Blaise	Cormondrèche, Place Pury	C (22cm x 18m x 2m)	Priorité 1
8571911	St-Blaise, gare CFF	Saint-Blaise	St-Blaise centre	B (22cm x 12m x 2m)	Priorité 1
8571913	St-Blaise, Voèns	Saint-Blaise	Lignièrès	B (22cm x 12m x 2m)	Priorité 1
8593615	St-Blaise, sentier de la Gare	Saint-Blaise	Cormondrèche, Place Pury	A (22cm x 5.4m x 2m)	Priorité 1
8571911	St-Blaise, gare CFF	Saint-Blaise	Lignièrès	B (22cm x 12m x 2m)	Priorité 1

Compte tenu de la configuration du carrefour, où ce dernier s'écarte de 26° par rapport à l'axe de la route, une analyse des rayons de giration s'est avérée nécessaire à l'optimisation de l'emplacement de l'arrêt de bus. La figure suivante présente schématiquement les conditions limites d'implantation d'un quai LHand de type B, sans une modification exagérée de la configuration du trottoir.



Aménagement du conteneur enterré et de l'arrêt de bus LHand

## 2.6. Déplacement d'une borne hydrant

Suite aux recommandations de Hildenbrand SA, une borne hydrante, actuellement souterraine, sera déplacée du milieu du carrefour Maigroge/RC2185 vers le trottoir, à proximité du conteneur enterré, et remplacée par une borne aérienne raccordée par un tuyau en fonte DN 100. A noter que cette nouvelle borne est subventionnée par l'ECAP.

## 2.7. Évacuation des eaux

Le réseau d'évacuation des eaux est actuellement inexistant. Afin de récolter les eaux de la place de la Gare et de la rue de la Maigroge et de les évacuer en direction du réseau communal, il est prévu d'inclure dans le projet les éléments suivants :

- Disposition de la ligne de pavés 11/13 au sud en rehaussement de 2 cm pour le guidage des eaux de ruissellement ;
- Pose de 2 caniveaux type ACO-drain au droit des escaliers ;
- Pose de 5 grilles/dépotoirs au sud de la chaussée ;
- Pose de 8 regards de contrôle, dont 1 en attente à la limite avec la RC2185 ;
- Pose d'une canalisation en PVC250 SN8 enrobée de sable sur 150 m.

Bien que la route de Lignières (RC2185) ne soit actuellement pas raccordée en séparatif, un projet d'étude est en cours. Pour l'instant, la canalisation des eaux claires de la chaussée de la rue de la Maigroge sera raccordée dans le système unitaire de la RC2185, avec une chambre d'eaux claires en attente. Une coordination sera nécessaire entre les deux projets avant leurs réalisations.

## 2.8. Mise sous terre de la batterie électrique et éclairage public

### Réseau électrique

L'alimentation électrique de la rue de la Maigroge se fait actuellement par des lignes aériennes. Il est prévu dans le projet de :

- Démontez les installations aériennes ;
- Constituer une batterie de tubes souterrains, raccordée à l'armoire existante (gatic), comprenant :
  - 2 tubes de PE 100 et 2 tubes de PE120, mis en attente à la limite avec la RC2185 et 2 tubes de PE 80 pour l'alimentation des habitations (Gare et BF 4243), à l'est ;
  - 3 tubes de PE120, mis en attente à la limite de la rue d'accès aux nouveaux bâtiments, à l'ouest.

### Éclairage public

L'éclairage public actuel est insuffisant et doit être renforcé. Le nouveau réseau sera constitué de :

- 4 candélabres autour de la place de la Gare ;
- 5 candélabres le long de la rue de la Maigroge, intégrés dans l'espace du trottoir au nord

La mise en place de ce réseau nécessite d'inclure dans la batterie d'infrastructures souterraines :

- 1 tube de PE60 sur une longueur totale de 160 m, avec 6 traversées de la chaussée avec un double PE60.

## 3. Estimation des coûts

Positions globales	Montant
<b>Chaussée et superstructure :</b> Gabarit variable, pavés de délimitation, 7 places de parc avec îlots et marquage, intégration d'un conteneur enterré	180'000.00
<b>Trottoir :</b> Largeur 1,60m, longueur 140 m, bordures franchissables	45'000.00
<b>Réfection de la place de la Gare :</b> Coffre et couche de fondation, mur en Gabions	146'000.00
<b>Arrêt de bus LHand :</b> Mise en conformité selon les spécificités Lhand type B	7'000.00
<b>Total réfection de la surface</b>	<b>378'000.00</b>
<b>Aménagement de la place de la Gare :</b> Revêtement spécial, végétation, mobilier urbain	70'000.00
<b>Total aménagements</b>	<b>70'000.00</b>
<b>Evacuation des eaux :</b> 2 caniveaux, 5 grilles/dépotoirs, 8 chambres de contrôle, PVC SN8 DN250 sur 150 m	77'000.00

<b>Réseau électrique :</b> Démontage de la ligne aérienne, pose d'une batterie de tubes 2(3)x PE120, 2x PE100, 2x PE80	65'000.00
<b>Eclairage public :</b> Pose de 9 nouveaux candélabres, pose d'un tube de PE60	50'000.00
<b>Déplacement d'une borne hydrante :</b> Pose d'une nouvelle BH aérienne intégrée au trottoir, raccordée au réseau par une conduite fonte 100	10'000.00
<b>Total infrastructures</b>	<b>202'000.00</b>
<b>Honoraires de géomètres</b> Relevés de terrain et entrée dans la base de données	5'000.00
<b>Honoraires d'ingénieurs</b> Projet d'exécution, exécution de l'ouvrage et mise en service	65'000.00
<b>Sous-total 1</b>	<b>720'000.00</b>
Divers et imprévus (10%) et pour arrondir	79'000.00
<b>Sous-total 2</b>	<b>799'000.00</b>
TVA (7,7 %)	61'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>860'000.00</b>

#### 4. Subventions

La nouvelle borne hydrant prévue dans le secteur sera subventionnée à hauteur de 20% par l'ECAP

La mise en conformité de l'arrêt de bus sera subventionnée à hauteur de 20% par le service cantonal des transports.

#### 5. Incidences financières

Cette dépense sera amortie, après déduction des subventions, à raison de 2 % pour la réfection de la chaussée, 5 % pour le mobilier urbain, 5 % pour l'éclairage public, 2 % pour la borne hydrante, 2 % pour les collecteurs d'eaux claires et 3 % pour le réseau électrique. Ce qui représente une charge annuelle totale pour les comptes de fonctionnement d'environ CHF 22'800.00 à répartir dans les différents chapitres.

#### 6. Conclusion et délais

Le chantier de construction des lotissements des Terrasses Volantes est aujourd'hui terminé, il est enfin temps de réaménager la rue qui y mène ainsi que d'améliorer l'accès à la gare CFF.

Cette demande de crédit permettra aussi d'assainir le réseau électrique du secteur en enterrant la ligne aérienne actuelle ainsi que de construire un réseau d'évacuation des eaux de surface actuellement inexistant.

Sachant que le renouvellement et l'assainissement des rues de notre village représentent l'une des missions essentielles de nos Autorités en vue de maintenir la valeur de nos équipements, la réhabilitation que nous vous soumettons nous paraît indispensable et contribue également aux développements économique et social de notre société.



## 7. Projet d'arrêté

### ARRÊTÉ A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 860'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIGROGE ET DE LA PLACE DE LA GARE CFF

(du 10 décembre 2020)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,  
vu le rapport du Conseil communal, du 15 octobre 2020,  
entendu le rapport de la Commission Financière et de Gestion,  
entendu le rapport de la Commission des Travaux Publics,  
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,  
vu le règlement communal sur les Finances, du 21 mai 2015,  
sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- un crédit d'engagement de CHF 860'000.00 est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la rue de la Maigroge et de la place de la gare CFF.

**Art. 2.-** Cette dépense sera amortie, après déduction des subventions, à raison de 2 % pour la réfection de la chaussée, 5 % pour le mobilier urbain, 5 % pour l'éclairage public, 2 % pour la borne hydrante, 2 % pour les collecteurs d'eaux claires et 3 % pour le réseau électrique, portée à charge des chapitres 61500 Routes communales, 7100 Approvisionnement en eau, 72000 Traitement des eaux usées et 87110 Réseau électrique.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art. 4.-** Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 10 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
le président le secrétaire

Marc Renaud

Eduardo dos Santos Dias